

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 25 JUIN 2024

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures. Il procède à l'appel nominal et fait lecture des pouvoirs.

Présents :

Luc BOUARD, Michelle GRELLIER, Patrice GABORIT, Isabelle CAMAND, Angélique PASQUEREAU, François GILET, Cécile DREURE, David BÉLY, Christine RAMPILLON, Marie-Claude MOREAU, Manuel GUIBERT, Jacky GODARD, Gisèle SEWERYN, Pascal THIBAUT, Thierry GANACHAUD, Christophe HERMOUET, Anne AUBIN-SICARD, Malik ABDALLAH, Sylvie DURAND, Bernard QUENAULT, Nathalie GOSSELIN, Frédérique PÉPIN, Maximilien SCHNEL, Françoise RAYNAUD, Pierre LEFEBVRE, Patrick DURAND, Patricia LEJEUNE, Guy BATIOT, Martine CHANTECAILLE, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Annabelle PILLENIÈRE, Alexandra GABORIAU, Pierre CASSARD.

Absent :

Nicolas HÉLARY

Pouvoirs :

- Yannick DAVID	pouvoir à Jacky GODARD
- Christine RAMBAUD-BOSSARD	pouvoir à David BÉLY
- Angie LEBOEUF	pouvoir à Michèle GRELLIER
- Laurence BEAUPEU	pouvoir à Christophe HERMOUET
- Sébastien ALLAIN	pouvoir à Frédérique PÉPIN
- Sophie MONTALÉTANG	pouvoir à Malik ABDALLAH (<i>début de séance</i>)
- Jacques BESSEAU	pouvoir à Anne AUBIN-SICARD
- Philippe PORTÉ	pouvoir à Bernard QUENAULT
- Dominique BOISSEAU-RAPITEAU	pouvoir à Patricia LEJEUNE
- Laurent FAVREAU	pouvoir à Luc BOUARD

Il propose la désignation de Bernard QUENAULT en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Président appelle aux remarques sur la rédaction des procès-verbaux des séances du 2 mai 2023 et 26 mars 2024.

Après vote, les procès-verbaux des deux séances sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Président cède la présidence de la séance à Madame Anne AUBIN-SICARD, Vice-Présidente, pour la présentation du Compte financier unique (CFU).

18 heures 03 : *Président de séance Madame Anne AUBIN-SICARD.*

Anne AUBIN-SICARD : « Je laisse donc la parole à Monsieur Guibert pour la présentation de ce CFU ».

20. Approbation du Compte financier unique 2023, du budget principal et des budgets annexes

Manuel GUIBERT : Le CFU est un document commun de synthèse à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte administratif (CA) et au Compte de gestion (CG) et qui constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L. 1612-12 du CGCT (Code général des collectivités territoriales). Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote, et supprime les doublons qui existaient entre le CA et le CG. Il vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. Il est donc proposé au Conseil d'approuver ce document.

Stéphane IBARRA : « Madame AUBIN-SICARD, Monsieur le rapporteur, chers collègues, si je commence par la dernière diapositive qui a été projetée, l'écart sur tous les budgets confondus entre les recettes et les dépenses de fonctionnement produit 20 millions d'euros d'excédent, et le résultat à reporter est de 12 millions d'euros lorsqu'on inclut les restes à réaliser. Concernant la mécanique générale des budgets, on constate que les recettes sont très dynamiques, avec des hausses de 12 à 13 %. Par exemple, celles du budget Transport progressent notamment avec l'augmentation du versement Transport que nous avons voté, et celles du budget Déchet progressent avec la redevance incitative. Autrement dit, les services aux usagers ont produit beaucoup de recettes grâce aux hausses de fiscalité. Au final, vous dites que tout cela nous donne des « épargnes satisfaisantes », mais j'irai même jusqu'à dire « confortables ».

Si l'on regarde de plus près le budget principal, on constate que nos recettes fiscales sont également dynamiques. Il y a tout d'abord la taxe foncière sur les propriétés bâties, puisque vous avez multiplié le taux par trois pour le budget 2022, ce qui a produit 6 % de plus par rapport à l'année dernière. À cela s'ajoutent la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui a aussi produit des effets positifs de quasiment 500 000 euros de plus, ou encore l'impôt économique qui a produit 1,7 million d'euros supplémentaire, sachant que notre CVAE est désormais compensée par une fraction de TVA, et qu'il a produit plus de 8 millions d'euros dans le cadre de l'inflation. Par conséquent, nous présentons des taux d'épargne confortables, tellement confortables qu'ils dépassent même vos attentes, vos espérances et vos prévisions. En effet, si je me réfère à notre trajectoire budgétaire, celle du Débat d'orientation budgétaire (DOB) de novembre dernier, la projection était de rétablir une épargne nette à hauteur de 6,2 millions d'euros en 2028. Or, nous avons déjà atteint l'objectif, puisque nous sommes déjà à 6,8 millions d'euros, ce qui signifie que nous sommes déjà rendus aux marges confortables que nous voulions rétablir en 2028. Forcément, tout cela se décline de la même façon sur l'endettement, puisque la projection de 2028 dans le DOB était un retour à un ratio de désendettement de 5,6 ans, et que nous en sommes à 5,5 ans sur le constat de l'année dernière – c'est-à-dire même pas sur le budget en cours.

Qu'est-ce que tout cela m'inspire ? Lorsque nous vous avons proposé en décembre dernier de donner une partie des marges de manœuvre de l'Agglomération sous forme de primes aux agents de la Collectivité, vous nous aviez répondu qu'il n'y avait plus d'argent. Or, ces agents avaient besoin de considération et de reconnaissance, d'autant que le taux d'absentéisme a augmenté en 2023, et qu'il a produit des coûts supplémentaires de l'ordre de 500 000 euros. Au final, nous constatons aujourd'hui que nous avons largement les moyens, et que la raison de ne pas donner cette prime était ailleurs. D'autre part, je voudrais revenir sur l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont nous avons rappelé à l'époque que le recours à ce levier fiscal était anormal, et surtout exagéré puisque vous l'aviez triplé. D'ailleurs, Monsieur GUIBERT avait lui-même reconnu dans la presse que « vous n'aviez pas prévu que les bases seraient aussi dynamiques » – ce qui s'est produit en 2022, puis en 2023 sous l'effet de l'inflation –, et que vous aviez peut-être été un peu trop loin.

De fait, ma conclusion sera très simple : rendez l'argent aux Agglo-yonnais, puisque nous dépassons nos prévisions. J'espère en effet que vous prendrez l'occasion et le temps de baisser ce taux de taxe foncière sur les propriétés bâties lors du prochain budget, d'autant que ce genre de situation ne se reproduira pas très souvent, et que vous rendrez aux Agglo-yonnais le fruit de ces dynamiques et de cet excédent de fonctionnement. »

Manuel GUIBERT : « J'ai été content du début de votre intervention, et j'ai même été un peu surpris. En effet, je m'attendais plutôt à une intervention habituelle avec un tableau noir, mais vous avez finalement reconnu que nos résultats étaient confortables. Donc, je vous en remercie. Sur le reste, nous n'allons pas refaire le débat sur la hausse du foncier bâti, car nous en avons déjà parlé assez longuement. D'autre part, je rappelle une nouvelle fois que les orientations budgétaires se réajustent chaque année et qu'il s'agit d'une projection. Effectivement, il se trouve que les recettes ont été plus dynamiques que prévu en 2023. Enfin, je rappelle que nous nous étions engagés de développer

d'avantage nos compétences, ce que nous avons fait. Je pense notamment à l'assainissement, pour lequel les investissements ont été beaucoup plus importants que prévus, ou encore aux fonds de concours en faveur des communes. D'ailleurs, peu d'intercommunalités comme la nôtre reversent autant d'argent à leurs communes, et si je parle en tant que Maire, je peux clairement vous dire que nous ne pourrions pas faire tout ce que nous faisons si nous n'avions pas le soutien de l'Agglomération. Certes, nous avons augmenté cette taxe, et nous l'assumons complètement, mais nous avons dit dès le début que cet argent servirait à développer nos compétences et c'est justement ce que nous avons fait. De la même façon, vous constaterez que les zones d'activités se développent de plus en plus et qu'elles attirent de plus en plus de monde sur nos territoires. Ce sont donc tous ces leviers qui créent la richesse, et qui nous permettent aujourd'hui d'avoir des recettes dynamiques. Quant au personnel, j'ai détaillé longuement toutes les mesures qui ont été prises en faveur des agents. Certes, ils n'ont pas eu la prime de pouvoir d'achat, mais contrairement à vous, nous souhaitons plutôt mettre en place des mesures pérennes qui permettent aux agents de bénéficier d'augmentations sur le long terme et d'un pouvoir d'achat accru. Encore une fois, merci de reconnaître notre bonne gestion qui nous permet d'envisager l'avenir sereinement. »

Stéphane IBARRA : « Je voudrais simplement que vous ne déformiez pas ma parole. Nous avons le droit de ne pas être d'accord, cela ne me gêne pas, mais ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Premièrement, je ne reconnais pas votre bonne gestion, puisque ces résultats sont ce qu'ils sont aujourd'hui simplement grâce à des recettes super dynamiques. Je rappelle en effet que vous augmentez vos dépenses de plus de 6 %, alors que l'inflation est de 4 %. Ce ne sont donc pas des efforts de gestion qui produisent ces résultats, mais bien le dynamisme de l'impôt et de l'inflation sur les bases, et ce que payent les usagers de l'Agglomération. Deuxièmement, dites-nous tout de suite si vos DOB ne sont pas sincères, puisque vous nous dites qu'ils changent tous les ans. Cela nous ferait gagner une soirée. Enfin, vous parlez d'investissement pour l'assainissement et de fonds de concours en faveur des communes, mais vous ne faites que suivre le plan d'investissement. Bref, d'un côté vous demandez des efforts aux Agglo-yonnais, et de l'autre vous augmentez le prix des services – nous le verrons encore tout à l'heure avec les cours de piscine. Donc oui, les Agglo-yonnais font des efforts, et la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui est le seul moment où vous pourrez leur rendre une partie de leurs efforts. Ce serait même un geste remarqué en cette période d'inflation. »

Manuel GUIBERT : « Vous avez vos objectifs, vos orientations et vos choix, et nous avons les nôtres. Je ne remettraï donc pas en cause ce que nous avons décidé, d'autant que notre perspective est la bonne et qu'elle produit ses fruits. Vous dites également que les charges augmentent, mais les autres augmentations démontrent aussi que la Collectivité fait des efforts. Je pense entre autres aux subventions aux associations ou encore aux équipements pour les services. Ce sont donc nos choix et ce ne sont pas les vôtres. »

Anne AUBIN-SICARD : « Concernant la prime de pouvoir d'achat, je rappelle d'une part qu'elle ne concernait pas tous les agents de la Collectivité, et d'autre part qu'elle ne pouvait être donnée qu'une seule fois. De son côté, le Président de l'Agglomération s'était engagé à étudier et à adopter un dispositif pérenne, et celui-ci est bien réel à l'heure où je vous parle. De plus, il concerne l'ensemble des agents de la Collectivité, et représente 660 euros par an de pouvoir d'achat supplémentaire de manière permanente. Je crois donc que nous pouvons saluer cette initiative. »

Question adoptée à la majorité par 37 voix pour.

5 Contre : Madame Marie-Claude MOREAU, Monsieur Guy BATIOT, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA et Madame Florence LEMAIRE.

Ne prennent pas part au vote : Luc BOUARD et Romain BROCHARD

18 heures 35 : Président de séance Monsieur Luc BOUARD.

1. Approbation de la transformation du Syndicat mixte Gigalis en groupement d'intérêt public

Nathalie GOSSELIN : Il est proposé au Conseil d'approuver la transformation du Syndicat Mixte Gigalis en groupement d'intérêt public.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

2. Groupement d'intérêt public Gigalis - Désignation d'un représentant

Monsieur le Président : Suite à la transformation de Gigalis en GIP (Groupement d'intérêt public), il est proposé au Conseil communautaire de désigner Nathalie GOSSELIN comme représentante de l'Agglomération.

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.

Ne prend pas part au vote : Madame Nathalie GOSSELIN.

3. Poste de Chef de projet - Dispositif territoire d'industries Vendée centre - Demande de subvention

Monsieur le Président : Il est proposé au Conseil de solliciter le FNADT pour financer le poste de Chef de projet dans le cadre du dispositif Territoires d'industrie Vendée centre.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

4. Fonds territorial résilience - Avenant n° 2 à la convention

Monsieur le Président : Il est proposé de prolonger la convention de partenariat jusqu'en décembre 2025 pour laisser plus de temps aux entreprises de rembourser leurs facilités de paiement, et à la Paierie régionale de faire aboutir les procédures contentieuses.

En ce qui concerne les avances qui n'auront pas été intégralement remboursées par leurs bénéficiaires à la clôture du fonds en décembre 2025, et bénéficiant encore d'un échéancier de paiement du fait notamment des procédures collectives en cours et pouvant s'étaler sur dix ans, la Région remboursera par anticipation aux contributeurs leur quote-part sur ces avances et prendra ainsi seule en charge la perte des sommes qui pourraient ne pas être remboursées en raison de la fragilité de ces entreprises. En revanche, les sommes qui pourraient éventuellement être perçues dans le cadre de liquidations judiciaires prononcées après la clôture du fonds ne seront pas restituées, sachant qu'à ce jour, aucune somme n'a été perçue par la Région après l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.

Ces ajustements sont formalisés par cet avenant n° 2 à la convention approuvée en Commission permanente de mai 2024 du Conseil régional. Il est donc proposé au Conseil d'en approuver les termes.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Monsieur le Président : Concernant la délibération suivante, je vous propose de suspendre la séance afin de donner la parole au nouveau directeur de la SPL Destination La Roche-sur-Yon pour la présentation de ce rapport.

18 heures 40 à 19 heures : suspension de séance.

5. SPL Destination La Roche-sur-Yon - Rapport annuel - Exercice 2023

Il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport annuel de la SPL Destination La Roche-sur-Yon.

Le Conseil d'agglomération prend acte de la présentation de ce rapport.

6. Territoire engagé Climat-Air-Énergie - Demande de labellisation et approbation du plan d'actions

Anne AUBIN-SICARD : Afin d'intégrer les enjeux de transition environnementale sur le territoire, la ville et la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon se sont engagées dans un Contrat d'objectif territorial avec l'ADEME le 28 novembre 2022. Cette démarche permet d'évaluer et de faire progresser le territoire sur la base des référentiels Climat-Air-Énergie (CAE) et Économie circulaire (ECi). C'est dans ce contexte que s'inscrit la demande de labellisation Territoire engagé Climat-Air-Énergie.

Un état des lieux a été élaboré grâce à 13 groupes de travail thématiques tenus en septembre 2023 et avril 2024 qui ont abouti à une notation provisoire de l'EPCI de 42 %.

Au vu de cette notation, La Roche-sur-Yon Agglomération a donc sollicité l'ADEME pour une candidature à la labellisation 2 étoiles, par la Commission nationale du label du 11 novembre 2024. Cette demande s'accompagne d'un plan d'action 2024-2027 décliné en six axes, neuf engagements et 21 actions. Il est proposé au Conseil d'approuver ce dispositif.

Guy BATIOU : « Il est forcément très intéressant d'avoir un regard sur les actions que l'Agglomération peut mener, à travers une labellisation comme celle de l'ADEME et d'un cabinet extérieur. Je rappellerai ce qui a déjà été fait pour les territoires à énergies positives, où l'on voit que ce n'est pas une fin en soi, et que si tout engagement est bon à prendre, nous ne devons pas perdre de vue qu'il faut atteindre les objectifs de 2050 en matière d'énergie, de réduction et de pollution. Nous en avons déjà souvent parlé, et je vous renverrai à nos commentaires sur les SCOT, PCAET, PAT, ou sur le rapport de développement durable. Nous avons toujours regardé ces sujets de près, en soulignant le risque de ne pas parvenir aux buts fixés en matière de réduction ou de production d'énergies.

Vous qualifiez d'ambitieux le programme proposé. On peut discuter longuement du qualitatif, mais ce qui importe ici est la trajectoire. Or, nous sommes encore loin de ce qui est indispensable pour 2050, même si nous comprenons bien qu'il s'agit là d'une labellisation, et d'acquiescer des étoiles ADEME et éventuellement des financements. J'aimerais poser quelques questions à la lecture de ce rapport. Sur le point de la gouvernance, il est extrêmement positif d'envisager une gouvernance commune qui coordonne les différents plans cités en amont. De fait, peut-on connaître le tour de table de cette gouvernance ? Je rappelle en effet que la population et les associations sont une chance supplémentaire d'embarquer un maximum d'acteurs dans la transition, et que c'est le gage de sa réussite. Sur le point « adaptation au changement climatique », une seule action est mentionnée, celle du coefficient de biotope. Cela me paraît insuffisant par rapport aux autres actions possibles, comme les îlots de chaleur ou la protection d'espaces sensibles très fréquentés par le public ou les publics fragiles. Sur le chapitre « énergie, eaux, déchets », oui pour les réseaux de chaleur. Cependant, et plus globalement, nous aurions aimé avoir un rappel de l'objectif d'autonomie énergétique du territoire à l'échelle 2050, afin de donner une ligne claire et datée au Schéma directeur énergétique que vous mentionnez comme indicateur par rapport à l'ADEME. Le fait de fixer cet axe collectivement est en effet important pour pouvoir s'y tenir.

Concernant l'eau, vous mentionnez la résilience du territoire communautaire en matière de ressources. N'est-ce pas contradictoire avec l'abandon de la ressource de la carrière des Coux ?

En matière de mobilité, les actions proposées sont bien évidemment complètement indispensables. Dont acte. En revanche, la décarbonation passe par une réflexion approfondie sur la place de la voiture, en particulier en ville et dans les bourgs. Or, aucun axe ni indicateur en ce sens ne sont définis ici, alors que c'est pourtant une condition *sine qua non* de la décarbonation des transports dans notre Agglomération.

Concernant l'organisation interne, mille fois oui pour les actions proposées. C'est enfin une excellente chose que cette culture soit partagée par les élus et les services en matière de transition. Cependant, vous parlez à deux reprises de formation autour de la transition environnementale. Or, le terme environnemental me paraît extrêmement réducteur ici, voire très restrictif, eu égard à la transition nécessaire sur cette trajectoire de 2050. Il manque à mon avis les termes « énergétique », voire « écologique », pour englober la totalité de ce qui nous attend d'ici 2050. D'autre part, j'attire aussi votre attention sur la difficulté et la volonté nécessaire pour parvenir aux chiffres mentionnés dans ce même chapitre de la délibération. Nous l'avons vu avec la plateforme de transition énergétique ou le service local de maîtrise de l'énergie, il est parfois très difficile d'atteindre les objectifs avancés. Pourtant, ceux-ci sont souvent inférieurs à ce qu'il serait nécessaire d'atteindre. Vous mentionnez par exemple 1 500 ménages informés, ce qui sera nettement insuffisant car le taux de réalisation après information sera bien entendu très inférieur à ce chiffre. De plus, il faudrait beaucoup plus de logements rénovés pour atteindre les objectifs de baisse de consommation souhaitée. Donc oui, l'action est indispensable et utile, mais je crains qu'elle ne soit pas à la hauteur de ce qu'il nous faudrait réaliser. Enfin, il n'est pas fait mention de production d'énergies renouvelables à l'échelle de notre Agglomération dans ces indicateurs, alors que nous produisons nettement moins de 10 % d'énergie que nous consommons sur l'Agglomération. Or, il aurait été important par rapport à l'ADEME d'avoir un point concernant cette production énergétique pour atteindre nos objectifs annoncés d'autonomie énergétique à l'échelle de deux ou trois décennies. »

Anne AUBIN-SICARD : « Merci pour cette intervention. Je rappelle que le SCOT n'est ni un plan climat, ni un PLH, et qu'il ne s'agit pas de reprendre des objectifs qui ont déjà été votés et validés en Conseil d'agglomération sur d'autres outils stratégiques. De plus, le SCOT n'a pas de perspectives 2030 ou

2050, puisqu'il est adopté pour une durée de quatre ans, ce qui signifie que les objectifs inscrits dans ce document sont arrêtés pour cette période. C'est la raison pour laquelle vous ne retrouvez pas des objectifs 2030 ou 2050, qui eux sont d'ores et déjà inscrits dans le Plan climat de la Collectivité.

Concernant la gouvernance, je rappelle qu'il s'agit d'une gouvernance interne. Celle-ci vise notamment à faciliter la transversalité dans l'approche des sujets stratégiques de la Collectivité par les différents élus de l'Agglomération.

Concernant le coefficient de biotope, je rappelle que cette initiative a été votée dans le cadre du PLU de La Roche-sur-Yon, et que ce sujet sera discuté dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Je ne sais ce que les élus décideront, mais c'est en tout cas une proposition du SCOT qui sera évidemment soumise à débat.

Concernant l'autonomie énergétique de la Collectivité, et comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, on ne peut pas inscrire d'objectifs 2030 puisque le plan d'action n'a qu'une durée de quatre ans.

Concernant la résilience du territoire communautaire sur la question de l'eau, deux sujets sont en réalité sous-jacents. D'une part, l'utilisation de l'eau dans l'arrosage des espaces publics, et d'autre part l'utilisation de l'eau à l'intérieur des bâtiments. L'idée est donc de se doter d'une stratégie conjointe sur ces deux perspectives, sachant que de nombreuses initiatives sont déjà prises dans ce domaine à La Roche-sur-Yon comme dans beaucoup d'autres communes.

Quant à la carrière des Coux, nous en parlerons tout à l'heure. Et pour ce qui est de la formation, je rappelle que des agents de toutes les Directions ont participé à ce travail d'élaboration du plan d'action, et qu'ils ont bien évidemment dépassé la seule question environnementale pour aborder celle des transitions écologiques au sens large. Par conséquent, le terme ne doit pas être pris dans son sens strict, mais dans son sens élargi.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

7. Modification du protocole d'accord entre La Roche-sur-Yon Agglomération et Vendée Eau - Avenant n° 1

Anne AUBIN-SICARD : Dans le cadre de l'exercice de sa compétence eau potable, Vendée Eau et La Roche-sur-Yon Agglomération ont signé un protocole d'accord fixant notamment la liste du patrimoine mis à disposition.

Ce dernier doit être modifié afin d'intégrer l'emprise foncière nécessaire à la reconstruction de l'usine d'eau potable, parcelles cadastrées section EX numéros 6 à 9p, d'une superficie d'environ 15 331 mètres carrés sur le secteur du Petit Fief, et de retirer la ressource d'eau brute de la carrière des Coux, Vendée Eau pouvant à présent assurer le secours via les autres ressources départementales. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les termes de l'avenant établi à cet effet.

Stéphane IBARRA : « Vous dites que Vendée Eau n'a pas besoin de la carrière des Coux et qu'il existe d'autres dispositifs. Or, cela n'est pas éclairé dans la délibération et cela me surprend énormément. En effet, il ne suffit pas d'avoir d'autres carrières ou d'autres réserves à côté, il faut acheminer l'eau. Certes, nous savons qu'une carrière a récemment été créée aux Clouzeaux pour servir de réserve, ce qui veut dire qu'il y a un potentiel, mais il faut bien acheminer l'eau en cas de défaillance ou de pénurie. Or, à ma connaissance, les interconnexions entre le réseau de Vendée Eau et celui de La Roche-sur-Yon ne permettent pas de contenir l'eau en continu au volume nécessaire, d'autant que cela se produit régulièrement tous les ans en Vendée lorsque nous sommes en pénurie d'eau. De plus, les perspectives de dérèglement climatique ne nous donnent pas beaucoup de visibilité positive sur ce sujet, et nous risquons d'être de plus en plus confrontés à des problèmes de pénurie d'eau. Par exemple, nous serions bien ennuyés pour acheminer l'eau au CHD de La Roche-sur-Yon – qui est un public prioritaire –, s'il y avait une défaillance sur l'usine de production d'eau. Par conséquent, et sans éléments des interconnexions sur le réseau, ni sur la capacité à fournir les volumes nécessaires pour se substituer à la production d'eau à La Roche-sur-Yon, retirer la carrière des Coux du périmètre me semble être inutile – d'autant qu'elle ne génère pas de coûts exorbitants pour Vendée Eau. De plus, cela nous expose à un risque, dont on parie qu'il ne se produira pas. Je pense donc qu'il faut la garder. Enfin, je rappelle que la carrière des Coux bénéficie aussi d'une protection compte tenu de son périmètre dans la production possible d'eau potable. Elle permet en effet à tout le site qui l'entoure de bénéficier d'une biodiversité depuis de nombreuses années. D'ailleurs, il y avait même eu un projet de parc urbain, puisque ce site est situé en proximité de ville, et que son cours d'eau débouche jusqu'à La Vignes aux

Roses. Par conséquent, le fait de retirer la carrière des Coux de ce périmètre peut aussi être une source d'inquiétude pour la protection et la préservation de ce site dans une zone naturelle protégée. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre la sortie de la carrière des Coux du périmètre de production d'eau potable. »

Anne AUBIN-SICARD : « Vous avez parfaitement expliqué la raison pour laquelle La Roche-sur-Yon a choisi de rejoindre le Syndicat départemental via l'Agglomération. L'idée est en effet de faire face aux risques de pénuries d'eau à l'avenir sur le territoire yonnais, aggro-yonnais et départemental, puisque nous avons très peu d'eaux souterraines en Vendée et que nous avons essentiellement des eaux de surface. Il existe donc une vraie fragilité sur la ressource en eau, même si cette année est un peu exceptionnelle puisque les barrages sont remplis à plus de 96 %. Nous ne serons donc pas confrontés à ce risque, au moins pour la saison estivale, mais cela n'est que ponctuel.

En réalité, je vous parlais plutôt d'un bouquet de solutions préconisées par Vendée Eau pour l'avenir et de mise en œuvre sur un certain nombre d'items. Le premier volet est celui de la sobriété et des économies d'eau. Si l'on regarde les consommations des Vendéens depuis le début des années 2000, on s'aperçoit que des économies d'eau assez considérables ont d'ores et déjà été faites en matière d'utilisation d'eau potable. Le deuxième volet concerne effectivement la qualité du réseau d'acheminement de l'eau potable, puisqu'il peut y avoir des pertes sur ce réseau. Il faut donc l'entretenir et y faire régulièrement des travaux pour éviter les pertes de cette ressource fragile. Le troisième volet consiste à travailler sur la modernisation des usines de production d'eau potable, et Moulin Papon en est un exemple flagrant. D'autre part, je rappelle également que la carrière des Clouzeaux est un élément patrimonial important pour Vendée Eau en termes d'eaux brutes. Quant à l'interconnexion des réseaux aggro-yonnais avec le territoire vendéen, vous ne le savez peut-être pas mais Vendée Eau a profité du doublement du contournement Nord pour installer une canalisation de secours supplémentaire. De fait, La Roche-sur-Yon est aujourd'hui complètement interconnectée au réseau départemental, ce qui signifie que cette ville serait secourue par le reste du territoire départemental si nous avions un problème de ressource en eau brute à Moulin Papon. Enfin, je ne serais pas tout à fait complète si je ne vous parlais pas de la réhausse de certains barrages. Je pense notamment au barrage d'Apremont ou encore au projet Jourdin des Sables d'Olonne, avec cette première européenne – qui est pour l'instant un travail expérimental – sur la réutilisation des eaux usées. D'ailleurs, peut-être aurons-nous demain une autre piste intéressante de gisement sur les stations littorales, avec d'autres possibilités d'utilisation de l'eau. Voilà pour l'ensemble de ces solutions. »

Monsieur le Président : « La carrière des Coux fait bien entendu l'objet de toute notre attention, et le changement de périmètre ne changera pas la protection déjà consacrée à ce site. »

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

4 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA et Madame Florence LEMAIRE.

8. Association Ruptur - Subvention exceptionnelle pour le temps fort « Les journées bleues »

Anne AUBIN-SICARD : Il est proposé aux membres du Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association Ruptur pour l'organisation de leur temps fort « Les Journées bleues » le 25 juin 2024.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

9. Modification du schéma de mutualisation - Annexe 4 - « Utilisation des données ADS »

Jacky GODARD : La Loi Climat et résilience généralise l'utilisation d'outils d'observation du foncier, de l'habitat et des zones d'activités avec des bilans que les collectivités, EPCI compétent en PLU et structures porteuses de SCOT devront produire régulièrement.

Afin d'élaborer l'observatoire de la consommation foncière, dont la réalisation sera confiée par l'InterScot à Géovendée, ou encore d'élaborer le PLUi, il est proposé au Conseil de compléter l'article 4 de la convention Cadre de mutualisation par un article autorisant La Roche-sur-Yon Agglomération à exploiter les données ADS (Autorisation du droit des sols) traitées dans le logiciel Cart ADS à des fins d'analyses statistiques et d'observation.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

10. Adhésion à l'association Open data France

Jacky GODARD : L'association Open data France accompagne et fédère les acteurs publics territoriaux pour développer en commun l'accès aux données et leur valorisation au service de l'intérêt général. Il est ainsi proposé au Conseil d'approuver l'adhésion à cette association.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

11. Association Open data France - Désignation de représentants

Monsieur le Président : Suite à l'adhésion de l'Agglomération à l'association Open data France, il est proposé au Conseil communautaire de désigner Nathalie GOSSELIN et Thierry GANACHAUD en qualité de représentants.

Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Thierry GANACHAUD et Madame Nathalie GOSSELIN.

12. Attribution de fonds de concours Agglomération modes doux pour la sécurisation et la création de cheminement doux pour la commune de Fougeré

Malik ABDALLAH : Dans le cadre de son programme permettant de sécuriser et de favoriser les déplacements doux, la commune de Fougeré sollicite l'Agglomération dans le cadre d'un aménagement dans le village de la Ménardière. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement du fonds sollicité.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

13. Attribution de fonds de concours Agglomération modes doux pour les travaux de cheminements doux - Commune de Thorigny

Malik ABDALLAH : Dans le cadre de son programme permettant de sécuriser et de favoriser les déplacements doux, la commune de Thorigny sollicite l'Agglomération dans le cadre d'aménagements de cheminements doux. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement du fonds demandé.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

14. Attribution de fonds de concours Agglomération modes doux pour la sécurisation et la création de cheminements doux pour la ville de La Roche-sur-Yon - Programme 2024

Malik ABDALLAH : La ville de La Roche-sur-Yon développe une politique ambitieuse en faveur des déplacements doux. Entre 2017 et 2020, plus de 1 million d'euros ont été investis en faveur des liaisons cyclables. Pour l'année 2024, La ville de la Roche-sur-Yon sollicite 107 617,95 euros auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération soit 11,4 % de son enveloppe globale, pour la réalisation des trois projets. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement du fonds sollicité.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

15. Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » - Avenant n° 1

Monsieur le Président : L'Agglomération de La Roche-sur-Yon, la commune de La Roche-sur-Yon et la préfecture de la Vendée, copilotes du Contrat, ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la Ville, ont travaillé de concert pour élaborer la nouvelle génération 2024-2030 des Contrats de Ville, baptisés « Engagements quartiers 2030 ».

La Région des Pays de la Loire est partenaire des collectivités et de l'Etat dans les programmes de rénovation urbaine situés dans les quartiers prioritaires de la Ville. Compte tenu de la dynamique territoriale, la Région entend poursuivre son engagement dans ce programme du Contrat de Ville devant permettre d'améliorer le quotidien des habitants de ces quartiers.

Dans ce cadre, l'action de la Région s'articule autour des défis suivants : Le défi de la cohésion territoriale, le défi de la jeunesse, le défi de l'écologie et des mobilités et le défi de l'économie et de l'emploi.

A ce titre, il est proposé au Conseil de conclure un Avenant n° 1 au Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 », prenant en compte ces éléments régionaux via l'annexe Région Pays de Loire.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

16. Groupement des autorités responsables de transport (GART)- Adhésion

Malik ABDALLAH : La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente en matière de transports sur le périmètre de son ressort territorial au sens désormais de la loi NOTRe. Le GART rassemble des élus de tous types de collectivités et de toutes sensibilités politiques et accompagne les collectivités territoriales, Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) dans l'exercice de leurs compétences en matière de mobilités. Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'adhésion à cet organisme.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

17. Groupement des autorités responsables de transport - Désignation des représentants

Monsieur le Président : Suite à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération au Groupement des autorités responsables de transport, il est proposé au Conseil de désigner ses représentants pour siéger à l'Assemblée générale de l'Association.

Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Thierry GANACHAUD et Monsieur Malik ABDALLAH.

18. Convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale Destineo sur les transports de voyageurs en pays de la Loire - Avenant n° 1

Malik ABDALLAH : Cette convention était conclue initialement jusqu'au 31 décembre 2023. Afin de couvrir la prolongation du service Destineo, il est proposé au Conseil d'approuver la poursuite du dispositif jusqu'au 31 décembre 2024.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

19. Promotion des déplacements doux - Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE), de vélos familiaux ou vélos cargos et de vélos adaptés aux personnes en situation de déficiences

Malik ABDALLAH : Il est proposé au Conseil de faire évoluer les conditions d'octroi et le matériel éligible au dispositif d'aide proposé par l'Agglomération pour l'acquisition de VAE :

- Augmentation du plafond du coût maximum pour un VAE : de 1 500 euros à 1 800 euros ;
- Ouverture aux VAE d'occasion ;
- Ouverture aux kits d'électrification.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

21. Affectation du résultat 2023 - Budget principal et budget annexes

Manuel GUIBERT : Après avoir adopté, au cours de cette même séance, le CFU 2023 du budget principal de La Roche-sur-Yon Agglomération et ses budgets annexes, il est donc proposé au Conseil d'approuver l'affectation des résultats 2023 pour chaque budget concerné.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

22. Décision modificative n° 1 du budget principal et des budgets annexes - Exercice 2024

Manuel GUIBERT : La décision modificative n° 1 de 2024 a pour objet :

- La reprise des résultats de l'exercice 2023 conformément à la délibération d'affectation des résultats 2023 ;
- L'inscription en reports de crédits des restes à réaliser constatés en section d'investissement au compte financier unique 2023 ;
- L'inscription de crédits pour des ajustements en recettes et en dépenses.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver ces écritures.

Question adoptée à la majorité par 23 voix pour.

5 Contre : Madame Marie-Claude MOREAU, Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA et Madame Florence LEMAIRE.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Yannick DAVID, Monsieur Thierry GANACHAUD, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Manuel GUIBERT, Monsieur Christophe HERMOUET, Monsieur François GILET, Madame Angie LEBOEUF, Monsieur Maximilien SCHNEL, Madame Michelle GRELLIER, Madame Christine RAMBAUD-BOSSARD, Madame Christine RAMPILLON, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Frédérique PÉPIN, Monsieur Jacques BESSEAU et Monsieur Philippe PORTÉ.

23. Approbation de l'acquisition des parts de la ville de La Roche-sur-Yon par l'agglomération de La Roche-sur-Yon dans le capital de la SAEML Oryon

Manuel GUIBERT : A ce jour, la Ville détient 46,1 % du capital d'Oryon et l'Agglomération 13,2 %. Ensemble, les deux collectivités détiennent 59,3 % des parts. Bien que l'Agglomération ait augmenté ses parts en 2023, la Ville reste largement majoritaire. A ce titre, il est proposé au Conseil de modifier cette répartition compte tenu de l'évolution des compétences et de l'activité respective de la Ville et l'Agglomération.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

24. SAEML Oryon - Désignation des représentants

Anne AUBIN-SICARD : La délibération du même Conseil propose la modification de la répartition du capital social de la SEM Oryon afin de diminuer la participation de la Ville et augmenter celle de l'Agglomération. La ville céderait une partie de ses parts sociales à l'Agglomération. Cette acquisition entraîne la modification du nombre de représentants à l'Agglomération. Le nombre des représentants de l'Agglomération passerait de deux à sept, sachant que l'élu désigné qui représentera la Collectivité aux Assemblées générales sera le Président de l'Agglomération.

Ainsi, il est proposé au Conseil de désigner les élus suivants pour représenter l'Agglomération à Oryon :

- Luc BOUARD ;
- Yannick DAVID ;
- Laurent FAVREAU ;
- Thierry GANACHAUD ;
- Manuel GUIBERT ;
- Françoise RAYNAUD ;
- Angie LEBOEUF.

Florence LEMAIRE : « Monsieur le Président, comme lors du Conseil municipal de jeudi dernier, il n'y a eu, dans le rapport communiqué à l'appui de la convocation, que des espaces vides surlignés en lieu et place des noms des représentants. Ceux-ci ne sont connus qu'au dernier moment, celui de délibérer. Et finalement, il n'y a toujours aucun membre de l'opposition yonnaise dans l'ensemble des dix représentants au sein de la SAEML Oryon. Notre groupe est déjà intervenu pour pointer son absence parmi les trois représentants de la Ville et nous avons demandé que cela soit corrigé lors de ce Conseil

d'agglomération. Il nous a été répondu : « qu'il était évident que les trois noms devaient être issus de la majorité car il y avait des décisions importantes à prendre. » En quoi un ou une représentante de l'opposition obèrerait-il (elle) les décisions importantes du Conseil d'administration d'Oryon ? Une désignation au prorata du nombre de conseillers municipaux ou d'agglomération aurait été plus démocratiquement respectueuse, et le libre arbitre de l'opposition pour proposer un représentant semblait essentiel. Il nous a aussi été répondu que : « le pluralisme serait respecté au sein des représentants de l'Agglomération. » Pouvez-vous définir exactement ce que vous appelez « pluralisme » dans le cas présent et dans cette assemblée ? Enfin, Monsieur le Président, pour justifier votre choix, vous avez aussi avancé des arguments plutôt déplacés. Arguer de mon taux de présence est déjà très court pour vous justifier et tenter de me transférer la responsabilité de l'éviction de notre groupe, mais ne pas tenir compte de mes obligations professionnelles est une discrimination en soi dans le cadre de l'exercice d'un mandat. De plus, m'indiquer de façon tout à fait condescendante et paternaliste « ce qui serait mieux pour moi », tout comme suggérer que je doive vous remercier de soulager mon emploi du temps, est proprement inacceptable.

Je laisse aux membres de cette assemblée le soin de visionner le Conseil municipal pour le confirmer. À quel moment vous a-t-il semblé convaincant pour atteindre vos objectifs de porter secours à une « chère Madame » en priorisant ses occupations et son emploi du temps car elle ne semble pas capable de le faire ? Avez-vous seulement conscience de la gravité de votre discours ? Bref, décisions importantes, pluralisme à géométrie variable, représentante pas assez consciente des choix qu'elle doit faire, peut-être est-il temps d'évacuer ces prétextes fallacieux pour assumer cette fois les vraies raisons de vos choix devant les Agglo-yonnais ? Vous dites régulièrement ne pas avoir à vous justifier, mais vous êtes élu et Maire-Président, et la moindre des choses serait de rendre compte à vos administrés en transparence ce qui a présidé à vos choix de désignation ? Enfin, nous espérons que chacun des conseillers ici présents assumera ses responsabilités de contrôle démocratique vis-à-vis de cette situation. »

Monsieur le Président : « Merci chère Madame. Je n'ai absolument rien à justifier vis-à-vis de ce que j'ai dit et il s'agissait tout simplement d'un constat. D'ailleurs, ce constat est très facilement partageable puisqu'il suffit de consulter les tableaux de présence. D'autre part, j'estime qu'une position de la Municipalité doit être défendue par la majorité municipale. Par ailleurs, il est normal que vous soyez présente lorsque nous avons un nombre important de conseillers désignés sur une assemblée parallèle. En revanche, je pense que la présence des élus de la majorité est nécessaire lorsqu'il s'agit d'un nombre restreint. C'est mon avis, et il est partagé par tous les membres de la majorité. Or, nous avons la majorité, ne vous en déplaise. Sachez aussi que j'ai contacté Madame Angie LEBOEUF, qui, comme chacun le sait, n'a pas les mêmes tendances politiques que la majorité des maires de l'Agglomération, et elle a accepté de siéger au sein de ce Conseil. La pluralité politique est donc respectée. Enfin, si mes propos ont pu vous choquer, je veux bien m'en excuser. »

Martine CHANTECAILLE : « J'étais absente au Conseil municipal pour raison de santé mais je l'ai regardé en direct. J'avoue avoir halluciné d'entendre les propos qui ont été tenus. »

Monsieur le Président : « Merci, mais nous sommes en Conseil d'agglomération. »

Martine CHANTECAILLE : « Je reviens donc sur la liste qui est proposée ce soir. Vous vous êtes excusé, dont acte, mais votre méthode d'éviction de l'opposition, est démocratiquement lamentable. D'autre part, on ne fait pas les comptes à l'Agglomération des absences de vos élus en responsabilité, qui sont parfois vice-président de commission et qui ne viennent jamais. De même, on ne fait pas les comptes des organismes, comme celui du syndicat Yon et Vie, qui a des problèmes de quorum récurrents. Nous pourrions très bien le faire et les afficher, mais franchement, ce ne serait pas à la hauteur. Enfin, il n'y a que deux femmes sur dix élus. Il est vrai que ça ne compte pas, sauf quand on signe une charte pour l'égalité, où là on se vante et on rayonne. Ça fait peut-être bien de signer une charte européenne pour l'égalité femmes-hommes, sauf qu'elle engage, et qu'elle engage à travailler à l'égalité dans toutes les instances. Or, je dois intervenir à chaque fois pour rappeler que ce n'est pas pour faire joli. Donc, je regrette aussi qu'il n'y ait pas systématiquement une prise en compte de cette égalité. Par conséquent, rien ne va dans cette liste, ni dans les propos tenus, ni dans sa constitution. Encore une fois, plus on a de pouvoir, plus on a de responsabilités. J'aurais donc trouvé correct que notre assemblée prenne les siennes, et notamment vous, par rapport à la pluralité démocratique et à l'égalité femmes-hommes. »

Monsieur le Président : « Bien évidemment, tout cela ne changera rien du tout à mes positions. Elles sont claires et définies et que vous puissiez vous en émouvoir vous regarde. De plus, il y a un vote démocratique tous les six ans avec une majorité et une opposition. Vous êtes dans l'opposition et nous sommes dans la majorité. J'entends donc bien, avec mes collègues de la majorité, que nous faisons

respecter ce choix des Yonnais à l'intérieur de nos institutions, y compris dans celles de l'Agglomération. Il s'agit ici d'avoir plusieurs représentations de diverses tendances politiques, et c'est bien ce que j'ai respecté. La discussion est donc close. »

Guy BATIOT : « Je m'associe aux propos tenus. Que nous ne soyons pas d'accord sur la prise de position politique ou que cela ne vous touche pas du tout n'est pas un souci pour moi non plus. Par contre, sur les arguments utilisés, nous ne sommes jamais allés sur des éléments factuels et personnels pour dénoncer la présence d'élus dans les commissions. Je peux vous dire que nous sommes allés dans des commissions où nous étions absolument seuls. »

Monsieur le Président : « Mes propos n'étaient absolument pas personnels. »

Guy BATIOT : « Mais bien sûr que si ! »

Monsieur le Président : « Vous le croirez ou non, mais le nombre d'absences a effectivement participé à la prise de décision. »

Guy BATIOT : « Dans ce cas, devons-nous demander l'éviction des conseillers qui ne sont jamais là dans les commissions auxquelles nous participons ? »

Monsieur le Président : « Je vous laisserai libre d'intervenir le jour où il y aura un remaniement dans ces commissions. Nous passons au vote. »

Question adoptée à la majorité par 29 voix pour.

5 Contre : Madame Marie-Claude MOREAU, Monsieur Guy BATIOT, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA et Madame Florence LEMAIRE.

3 Abstentions : Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Patrice GABORIT et Madame Isabelle CAMAND.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Yannick DAVID, Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Thierry GANACHAUD, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Françoise RAYNAUD et Madame Angie LEBOEUF.

25. Régie des gens du voyage - Régularisation

Manuel GUIBERT : Le transfert de la régie des Gens du voyage au 1^{er} janvier a fait ressortir un déficit. Il est donc proposé au Conseil d'approuver la régularisation des écritures de cette régie.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

26. Demande de subvention (FNADT) pour l'étude de programmation sur les futures concessions multisites des ZAE

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour le cofinancement de l'étude de programmation sur la concession multisite des zones d'activités économiques.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

27. Demande de subvention pour l'achat de cinq bus GNV auprès du Conseil départemental de la Vendée

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'agglomération de solliciter le Conseil départemental de la Vendée pour le co-financement de cinq bus GNV dans le cadre d'un dispositif de soutien à l'achat de véhicules à faible émission de gaz à effet de serre.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

28. Fonds de concours - Commune de Fougeré : rénovation de la Mairie et de l'agence postale

Jacky GODARD : Le Pacte fiscal et financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est ainsi proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Fougeré un fonds de concours de 63 595 euros au titre de son enveloppe de base.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

29. Fonds de concours - Commune de Rives de l'Yon

Manuel GUIBERT : Le pacte fiscal et financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est proposé au Conseil d'attribuer à la Commune de Rives de l'Yon des fonds de concours pour un montant global de 97 990,36 euros au titre de son enveloppe de base.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

30. Fonds de concours - Commune de Thorigny

Manuel GUIBERT : Le pacte fiscal et financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est ainsi proposé au Conseil d'attribuer à la Commune de Thorigny des fonds de concours pour un montant global de 53 968,10 euros au titre de son enveloppe de base.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

31. Fonds de concours - Commune de la Chaize-le-Vicomte : réhabilitation de la Borgerie

Manuel GUIBERT : Le pacte fiscal et financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est ainsi proposé au Conseil d'attribuer à la commune de la Chaize-le-Vicomte un fonds de concours de 154 528,38 euros au titre de son enveloppe de base pour les travaux de réhabilitation de la Borgerie.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

32. Fourniture de signalisation verticale et d'équipements de sécurité - Convention de groupement de commandes et autorisation de signature des marchés

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la ville de La Roche-Sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et 11 communes de l'agglomération pour la fourniture de signalisation verticale et d'équipements de sécurité. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

33. Fourniture, fabrication, transport et mise en œuvre d'enrobés coulés à froid - Convention de groupement de commandes

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la ville de la Roche-Sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et les communes d'Aubigny-Les Clouzeaux, Dompierre-sur-Yon, Landeronde et Le Tablier pour la fourniture, fabrication, transport et mise en œuvre d'enrobés coulés à froid. La ville de la Roche-sur-Yon est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

34. Groupement de commandes - Fourniture, installation, configuration, et maintenance des réseaux téléphoniques et des équipements actifs

Manuel GUIBERT : Dans le cadre du renouvellement du marché de fourniture, d'installation, de configuration, et de maintenance des réseaux téléphoniques et des équipements actifs, le conseil est appelé à approuver la constitution du groupement de commandes avec la ville de La Roche-sur-Yon et le CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération, ainsi que la signature du marché.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

35. Marchés de travaux, fournitures et services - Autorisation de signature d'avenants

Manuel GUIBERT : Le Conseil est appelé à autoriser la signature d'avenants sur les marchés suivants :

- Marché n° G22027 - Acquisition de fournitures et petits matériels de bureau ;
- Marché n° G22021 - Prestations de contrôles et de maintenance réglementaire obligatoire - Lot 6 ;
- Marché n° A23019 - Collecte des déchets ménagers et prestations annexes ;
- Marché n° G21023 - Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot 3 ;
- Marché n° A22034 - Restauration de l'œuvre « Les animaux de la place ».

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

36 - Complexe piscine patinoire - Piscine Sud - Inscriptions école de natation

Christophe HERMOUET : Afin de simplifier les démarches d'inscriptions des usagers à l'Ecole de natation des piscines de La Roche-sur-Yon Agglomération, qui sont à renouveler chaque trimestre, et de favoriser un engagement continu dans l'acquisition du Savoir nager et dans la pratique d'une activité physique, il est proposé au Conseil d'approuver un dispositif d'inscription unique annuelle avec paiement par tiers, sans augmentation de tarif, permettant de maintenir un étalement des sommes à payer et une réduction des formalités administratives.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

37. Convention entre l'EPSM de Vendée Georges Mazurelle et La Roche-sur-Yon Agglomération concernant la crèche « Les trois marguerites » - Avenant n° 1

Anabelle PILLENIÈRE : La Roche-sur-Yon Agglomération verse une participation financière à l'Etablissement public de santé mentale (EPSM) de Vendée « Georges Mazurelle » pour l'utilisation de douze places au sein de la crèche « Les trois marguerites ». Le financement est calculé selon une formule couvrant le coût réel des dépenses, recettes déduites (familles, CAF...).

Il est proposé au Conseil de prolonger la convention conclue pour six mois jusqu'au 31 décembre 2024.

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.

Ne prend pas part au vote : Madame Patricia LEJEUNE.

38. PLH 2023-2028 - Signature d'un contrat de mixité sociale unique pour les communes SRU déficitaires - période 2023-2025

Pierre LEFEBVRE : La conclusion d'un Contrat de mixité sociale (CMS) permet d'abaisser l'objectif de rattrapage des communes SRU déficitaires de 33 % à 25 %. Le CMS est cosigné et engage les différents acteurs que sont l'Agglomération, les communes, l'Etat et les partenaires (bailleurs sociaux, EPF de Vendée, Procivis, Action logement), pour une période de trois ans (2023-2025). Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

Martine CHANTECAILLE : « Par cette délibération, vous faites le choix de baisser l'objectif de rattrapage de logements sociaux de 33 % à 25 % pour les communes déficitaires au regard de la loi

SRU, et ce, alors même que les difficultés d'accès à un logement abordable concernent des milliers de personnes dans notre Agglomération, et que nous devrions plutôt aller au-delà de la loi pour répondre à la demande compte tenu du déficit en logements sociaux. En baissant le taux de rattrapage, vous éloignez ainsi la perspective d'être dans les clous de la loi. Or cette loi, loin d'être un problème ou une contrainte qu'il faudrait contourner à tout prix, est le moyen que la société se donne pour que le logement soit accessible à toutes et à tous et pour qu'une répartition égalitaire se fasse. C'est ce qu'a rappelé en mai dernier la fondation Abbé Pierre, en déclarant : « la loi SRU a fait ses preuves, les preuves de sa pertinence, et elle doit désormais être pleinement appliquée par toutes les communes. Plus de 1 000 communes sont encore en retard sur leur objectif, et certaines d'entre elles, depuis deux décennies, se dérobaient toujours à leurs obligations de solidarité. L'urgence ne devrait pas être son détricotage, mais tout au contraire son renforcement ». Nous partageons ce point de vue, nous voterons donc contre cette dérogation. »

Pierre LEFEBVRE : « Je rappellerais simplement que le taux est aujourd'hui de 25 %, alors qu'il était avant de 20 %, ce qui signifie que nous faisons plus de logements sociaux. D'autre part, les chiffres sont les chiffres, et vous savez pertinemment qu'il y a actuellement de grosses difficultés dans le logement social. Alors restons raisonnables. »

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour

4 voix CONTRE : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA et Madame Florence LEMAIRE.

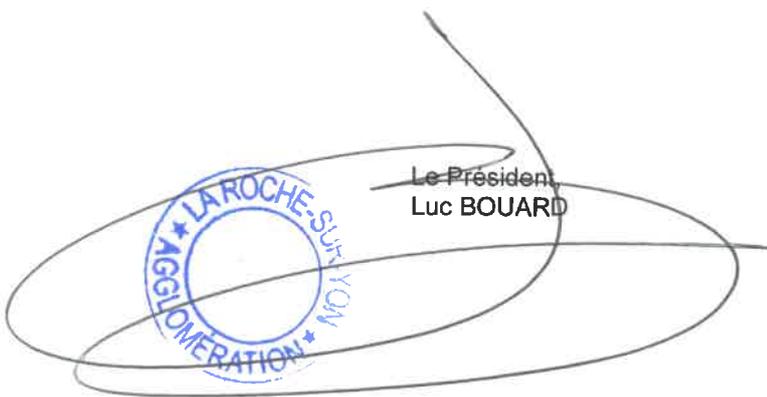
Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 20 heures.

Le Secrétaire,
Bernard QUENAULT



Le Président,
Luc BOUARD



LA ROCHE-SUR-YON
AGGLOMERATION